

COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 20 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le vingt novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de CARNAS, se sont réunis dans la salle du foyer communal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 13 novembre 2020.

Étaient présents : Joël ROUDIL, Rolland DUBOIS, Bernard LEVY, Virginie STEFFEN, Anthony MEURICE, Frédéric LEDENT, Benoît BOURGEOIS, Pascale DUFOUR, Julie LESUEUR Hervé LECLAIR

Date de la convocation : 13/11/2020

Secrétaire de séance : Anthony MEURICE

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour

-d'une délibération autorisant le maire à demander une subvention au conseil départemental pour la réfection du mur à Massargues

ORDRE DU JOUR : 9 délibérations , questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 18/09/2020 a été approuvé à l'unanimité.

1- délibération autorisant le maire à demander une subvention DETR pour la réfection du mur à Massargues

Monsieur le Maire expose :

La Commune de Carnas envisage la réparation du mur en contrebas de la route à Massargues qui a été endommagé suite aux pluies abondantes .

Ces travaux doivent être réalisés pour mettre en sécurité la route et éviter un effondrement. Ce type de travaux peut être subventionné au titre de l'aide à l'investissement aux communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , décide

--D'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière de l'État au titre d'une subvention .

Vote : 10 pour

2- délibération autorisant le maire à demander une subvention à la Région pour la réfection du mur à Massargues

Monsieur le Maire expose :

La commune de Carnas envisage la réparation du mur en contrebas de la route à Massargues qui a été endommagé suite aux pluies abondantes .

Ces travaux doivent être réalisés pour mettre en sécurité la route et éviter un effondrement. Ce type de travaux peut être subventionné au titre de l'aide à l'investissement aux communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , décide

--D'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière de la Région au titre d'une subvention .

Vote : 10 pour

3- délibération autorisant le maire à demander une subvention au Conseil Départemental pour la réfection du mur à Massargues

Monsieur le Maire expose :

La commune de Carnas envisage la réparation du mur en contrebas de la route à Massargues qui a été endommagé suite aux pluies abondantes .

Ces travaux doivent être réalisés pour mettre en sécurité la route et éviter un effondrement. Ce type de travaux peut être subventionné au titre de l'aide à l'investissement aux communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , décide

--D'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière au Conseil Départemental au titre d'une subvention .

Vote : 10 pour

4-délibération sur l'adhésion de la commune à assistance technique dans le domaine de l'assainissement

Monsieur le maire expose :

Les missions d'assistance technique du Département envers les communes, dans le domaine de l'eau, sont encadrées depuis l'adoption de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, par l'article 73.

Le décret n°2019-589 du 16 juin 2019, relatif à l'assistance technique fournie par les Départements à certaines communes et à leurs groupements, spécifie les nouvelles prestations dans le domaine de l'assainissement et de la protection des ressources en eau, en ce qui concerne l'aide apportée aux collectivités de la part des départements.

Compte tenu de son champ de compétence, la commune peut bénéficier des missions suivantes :

-assainissement

Par arrêté du 5 décembre 2019, Monsieur le Président du Conseil Départemental du Gard a fixé à 0,35 euros hors taxes la part annuelle à l'habitant, pour chaque mission, la rémunération à verser au Département, pour l'année 2020, s'élèverait donc

Rémunération à verser Tarif X Population X Nombre de missions

$0,35 \times 491 = 171,85$ euros hors taxe soit pour un montant TTC de 189,04 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , décide :

- 1 de demander l'assistance technique du Département pour la mission d'assistance technique assainissement .
- 2 d'approuver le projet de convention, ci joint, et de donner délégation à Monsieur le Maire pour le signer.
- 3 de s'engager à porter au budget le montant de la rémunération correspondante aux mission

Vote 10 pour

5-délibération sur la taxe d'aménagement motivée par secteurs instaurant un taux supérieur à 5% (dans la limite de 20%)

Monsieur le maire expose :

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-15 ;

Vu la délibération 26/2015 du 27 novembre 2015 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs.

Considérant que le secteur A délimité par le plan joint nécessite, en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier, l'extension du réseau électrique

Considérant que le secteur B délimité par le plan joint nécessite, en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier, l'extension des réseaux d'électricité et d'eaux usées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , décide

- d'instituer sur le secteur A délimité au plan joint, un taux de 15% ;
- d'instituer sur le secteur B délimité au plan joint, un taux de 20% ;
- d'instituer pour le reste du territoire communal un taux de 5%
- d'instituer la P.R.E pour un montant de 3050 euros
- d'afficher cette délibération en mairie ;

En conséquence, les participations (et le VD/PLD) sont définitivement supprimées dans les secteurs considérés.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Vote 10 pour

6-délibération sur l'octroi de subvention à l'association Accord

Monsieur le maire expose :

L'association "ACCORD " dont le siège est à Carnas chemin du pas, a pour objet la création et l'organisation de spectacles vivants et de manifestations culturelle

Dans le cadre de son activité d'organisatrice d'événement , elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière pour son fonctionnement.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à M. le Maire qui comporte les informations sur l'association.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé :

- d'accorder à l'association " ACCORD " une subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , décide

- D'approuver l'attribution d'une subvention à l'association accord,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à cet effet.

Vote 10 pour

7-délibération sur l'octroi de subvention à l'association Chasse

Monsieur le maire expose :

L'association de Chasse dont le siège est à Carnas, a dans le cadre de son activité sollicité auprès de la commune, une aide financière pour son fonctionnement.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à M. le Maire qui comporte les informations sur l'association.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé :

- d'accorder à l'association de la Chasse une subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , décide

- D'approuver l'attribution d'une subvention à l'association de la Chasse
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à cet effet.

Vote 10 pour

8-délibération sur l'octroi de subvention à l'association TARABAST

Monsieur le maire expose :

L'association "TARABAST " dont le siège est à Carnas chemin du pas, a pour objet la création et l'organisation de spectacles vivants et de manifestations culturelle

Dans le cadre de son activité d'organisatrice d'événement , elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière pour son fonctionnement.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à M. le Maire qui comporte les informations sur l'association.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé :

- d'accorder à l'association " TARABAST " une subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , décide

- D'approuver l'attribution d'une subvention à l'association TARABAST
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à cet effet

Vote 10 pour

9-délibération sur l'octroi de subvention à l'association FOYER RURAL

Monsieur le maire expose :

L'association "FOYER RURAL " dont le siège est à Carnas chemin du pas, a pour objet la création et l'organisation de spectacles vivants et de manifestations culturelle

Dans le cadre de son activité d'organisatrice d'événement , elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière pour son fonctionnement.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à M. le Maire qui comporte les informations sur l'association.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé :

- d'accorder à l'association " FOYER RURAL " une subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , décide

- D'approuver l'attribution d'une subvention à l'association au FOYER RURAL,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à cet effet

Vote 10 pour

Questions diverses

Éclairage public

Le Maire expose les résultats de la consultation des trois entreprises Daudet, Allez et SPI concernant le contrat de maintenance de l'éclairage public (qui est arrivé à son terme avec l'entreprise Allez), L'entreprise Allez a proposé la meilleure offre. M. le Maire a aussi négocié les éclairages de Noël. L'entreprise Allez est retenue. Le conseil municipal va étudier la possibilité de limiter l'éclairage public de 2h à 5h du matin.

Bibliothèque

La bibliothèque municipale met en place le cliqué retiré à partir du 27 novembre , une information sera diffusée dans les boîtes aux lettres.

Les livres ont été retirés de l'abri bus car cela devenait un dépôt d'objets en tout genre, l'aménagement d'un lieu d'échange et de dépôts de livre exclusivement aux alentours de l'école est à l'étude.

Chats errants

L'association ASELA a été mandatée pour la capture et la stérilisation pour une trentaine de chats errants avec réintroduction sur la commune. Sept chats ont été capturés à ce jour.

Défibrillateur

Le défibrillateur doit être mis en place lundi 23 novembre .

Goûter des Aînés

En raison des restrictions sanitaires due à la propagation du virus de la Covid 19, il n'y aura pas de Goûter des Aînés mais une distribution d'un présent au plus de 70 ans résidant sur la communes.

La Cure

Le bâtiment de la Cure a a été fracturé et a subi des incivilités. Les accès vont être condamnés.

Le Carnassois

La revue annuelle de Carnas est en cours de rédaction.

L'assainissement

Le conseil municipal constate des problème récurrents de débordement des égouts sur la commune. Un nettoyage annuel est prévu au niveau du lotissement du Parc par la Saur en prévention,, d'autres quartiers feront l'objet de nettoyage en roulement successif .

La fibre optique

Les travaux continuent, la finalisation du projet approche, sans pour autant avoir de date prévue de mise en service.

Aire de broyage

Des travaux sont prévus pour l'agrandissement de l'aire de broyage et la réfection du chemin pour y accéder.

Plus rien étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 21h30 .

